

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 7 mars 2011 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences :

M.	Claude Breault, maire
MME	Marie-Claude Robichaud, conseillère # 2
	Nicole Beaulieu, conseillère # 3
	Nadia Sheink, conseillère # 5
MM.	Michel Dubé, conseiller # 1
	Roger Dubé, conseiller # 4
	Elzéar Lepage, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Monsieur Claude Breault, maire. Madame Francine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière fait fonction de secrétaire.

55-11 **2. L'LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 33.1 Visite du député M. Irvin Pelletier à 20 h 30
et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :
1. Ouverture de la session
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 février 2011
 4. Comptes
 5. Correspondance
 6. Comptes à recevoir 2010
 7. Cour municipale
 8. Code d'éthique et de déontologie pour les élus - Conférence et formation de la FQM
 9. Travaux d'égouts
 10. Programme d'aide à l'entretien du réseau local – Reddition 2010
 11. Route 232
 12. Comité de la Bibliothèque- Demande d'aide financière
 13. Corporation de développement communautaire du lac – Demande aide financière
 14. Gymkhana – Demande de commandite
 15. Réserve Duchénier – Assemblée générale
 16. Centre de mise en valeur des Opérations Dignité - Golf et souper
 17. Maison de la Famille – Demande d'aide
 18. Relais pour la vie – Soupe et Marche au flambeau le 26 mars – Demande salle et pompiers
 19. Association de l'ensemencement du lac-des-aigles
 20. Colporteur
 21. 29 mai - Journée de l'abeille à miel
 22. États financiers 2010
 23. Financement permanent bibliothèque
 24. MRC – Facture travaux rivière-des-Aigles
 25. Bureau régional du MAMROT – Employés
 26. Page Web de la municipalité
 27. Certification « Bienvenue cycliste »
 28. Agent de développement – Mandat embauche et supervision
 29. Demande de financement pour le Forum social Bas-Laurentien
 30. Chalets
 31. Téléphonie cellulaire
 32. Projet éolien
 33. Affaires nouvelles
 34. Période de questions
 34. Clôture de la séance

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

56-11 **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 7 FÉVRIER 2011**

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 février 2011 tel quel.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

57-11 4. COMPTES

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS :

Employés selon échelle	Salaire	<u>11 400,16 \$</u>
Sharw direct	Service câble février	44,41 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 816,45
Telus	Téléphone	358,90
Pauline Rodrigue	Conciergerie février + bibliothèque	625,00
Francine Beaulieu	Bonne fête 2 mars (Réso 37-09)	<u>50,00</u>
	Total autres	<u>3 894,76 \$</u>
	TOTAL COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS	<u>15 294,92 \$</u>

COMPTES À PAYER :

1. Aréo-feu	Pompe portative	7 035,50 \$
2. ADMQ	Formations gestion avec SEAO et des documents (courriel,.)	296,21
3. Beaulieu Berthier	Déplacements hiver - État des routes	182,00
4. Bernard Renée	Ménage kiosque loué 3 fois par organisme	45,00
5. Breault Claude	Déplacements	92,80
6. Camping Québec	Ren. fiche de base 2011 – Internet	39,87
7. Conseil de développement	Classification camping 2011	241,80
8. Centre des services partagés Québec	Panneau 4' x 8' – Projet bibliothèque	447,64
9. Centre routier	« Shaft,.. »	540,76
10. Dubé Raymond	Déplacements réseaux et autre	250,40
11. Dubé Frédéric	Déplacements – Formation Mt-Joli	480,00
12. Ent. Boucher & Santerre	Essence pompiers,..	260,97
13. Exc. Régis Bérubé	Déneigement trottoirs	170,89
14. Garage Eric Rioux	Tuyau muffler,..	33,32
15. Industrie Canada	Licences radio	246,00
16. Lavoie Francis	Déplacements pratique et visites	31,20
17. Lévesque Carl	Déplacements hiver - État des routes	106,00
18. Lubrifiants Saint-Laurent inc.	Lubrifiant	54,37
19. Matériaux J. C. Morin	Peinture, détecteur de fumée..	229,12
20. Métal A.P.	Rédresser aile	22,79
21. Morin Denis	Déplacements et repas Officier 1	230,65
22. Municipalité de Squatec	Partage déplacement RDL 17 février	18,62
23. Peterbilt Québec inc.	Pièces - Inter 93	102,48
24. Pétroles J.M.B.	Mazout (1029,6 L x 0.849\$/L 03-02-2011)	995,86
25. Pièces d'auto Rimouski	Pièces incendie, absorbant,..	57,97
26. Pneus F.M. inc.	Pneus Inter 93	1 519,71
27. Porte de garage Le Clairon inc.	Rép. porte garage incendie et changer condensateur	277,97
28. Praxair	Électrodes	131,53
29. RIDT	1 ^{er} versement recyclage et collecte	6 443,06
30. Samson Électrique	Lumière d'urgence Âge d'or (Réso 30-11), batterie,..	691,47
31. Sani-Express	Papier de toilette et essuie-tout	114,44
32. SAAQ	Immatriculations	6 719,40
33. Solutions Témis	Pince-notes	11,03
34. Strongco	Pièces niveleuse	90,73
35. Transdiff Peterbilt	Pièces – Inter 93	<u>553,44</u>
	TOTAL COMPTES À PAYER	<u>28 773,22 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu de la MRC 2 chèques, le premier d'un montant de 12 888,81 \$ pour la redistribution carrière sablière au 31-12-2010 (12 683,19 \$) et le remboursement Constat SQ (205,62 \$) et le deuxième de 65,14 \$ pour redevance entretien chemin municipal.
2. Le MAMROT nous informe qu'à compter du 10 juin prochain toutes les prestations électroniques de services (PES) sur le Portail ne seront plus accessibles. Afin de continuer de recourir aux services électroniques du PGMAR (Portail gouvernemental du ministère des affaires municipales et régionales) la municipalité doit s'inscrire à clicSÉCUR-Entreprises.
3. Le Pacte rural vous invite à participer à une séance de travail mercredi le 16 mars prochain de 19 h à 21 h à l'École scolaire Vallée-des-Lacs. Cet atelier de formation vous présentera les orientations du nouveau schéma d'aménagement, ... Chaque élu a reçu une copie de cette invitation.
4. Information prise dans la revue « Marché municipal » janvier-février 2011 concernant le déneigement, nous rappelant que les municipalités ont l'obligation d'entretenir les voies publiques qui relèvent de leur gestion (CM article 66 et suivants). Règle générale dès qu'une municipalité commence à déneiger une voie publique malgré un règlement d'exemption, elle crée un précédent et doit assurer la prestation continue de ce service.
5. Reçu le Flash MMQ Volume 7, Numéro 1- Janvier 2011 en matière de prévention incendie spécifiant que le système d'alarme incendie relié est le meilleur outil pour assurer un temps de réponse optimal dans les bâtiments occupés par la caserne et qu'une inspection à chaque année des systèmes électriques, appareils de chauffage et extincteurs est recommandée, ...
6. Le Réseau d'information sur les municipalités demande aux municipalités de cesser de prononcer la prière et de retirer de l'espace public les objets religieux, suite à un jugement.

58-11

RETRAIT DES OBJETS RELIGIEUX

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, en respect avec le jugement rendu, retire les objets religieux de l'espace public de la salle du conseil.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. D'ici le 31 mars la municipalité devra compléter et transmettre le formulaire de Déclaration des prélèvements d'eau au MDDDP, obligation depuis 2010.
8. Reçu confirmation du dépôt le 27 février 2011 du MAMROT du 10^e et dernier versement de 77 008 \$ de l'aide financière pour le PEVQ 1, aide totale reçue de 770 080 \$.
9. La quincaillerie « Matériaux J.C. Morin » acquis par M. Christian Boucher devient « Les Matériaux du Lac » M. Christian Boucher est le conjoint de Mme Francine Beaulieu, directrice générale de la municipalité.
10. Suite à l'événement survenu dimanche le 20 février au rang 3 de Lac-des-aigles une facture d'un montant de 750 \$ a été faxée à la Sûreté du Québec pour assistance à policiers.

59-11

6. COMPTES À RECEVOIR 2010

Le 9 février 2011, 4 lettres enregistrées ont été postées demandant le paiement des comptes en souffrance pour l'année 2010 aux quatre principaux contribuables apparaissant à la liste annexée à la présente en expliquant les procédures à venir par la Cour municipale de Rivière-du-Loup.

	Matricule	Noms	Mutation, permis,	Taxes 2010	Intérêts au 26-01-2011	Total
1	1415-74-9075	Gamache François		77.08 \$	4.95 \$	82.03 \$
2	1515-49-4395	Pauzé Manon	71.12 \$	6.91 \$	7.60 \$	85.63 \$
3	1516-25-0804	Tardif Réjean		768.20 \$	142.19 \$	910.39 \$
4	1617-72-8619	Desjardins Gaétan		571.66 \$	38.16 \$	609.82 \$
5	1617-92-3010	Ouellet André		634.62 \$	30.46 \$	665.08 \$
6	1717-01-6510	Sirois Martin		576.98 \$	89.48 \$	666.46 \$
	TOTAL		71.12 \$	2 635.45 \$	312.84 \$	3 019.41 \$

Objet : Taxes en souffrance – 2010 – Nouvelles procédures par procureur de la Cour municipale de Rivière-du-Loup

Madame, Monsieur,

À la séance du conseil municipal tenue le 7 février, les élus devaient mandater par résolution la procureur Maître Aline Dion de la Cour municipale de Rivière-du-Loup pour procéder à la perception des comptes 2010 en souffrance à la Municipalité, tel qu'il avait été décidé par le conseil en 2010.

Cette nouvelle procédure avec la cour municipale de Rivière-du-Loup entraînera des frais importants autant pour la municipalité que pour le contribuable en défaut. Cette cour a de plus le pouvoir d'effectuer des saisies de salaire afin de recouvrer toute somme due à la municipalité et elle possède aussi le pouvoir de vendre votre propriété par soumission afin de récupérer les montants en souffrance.

Les élus ont décidé, avant d'avoir recours à cette procédure, de vous faire parvenir cette lettre de rappel finale afin que vous veniez au bureau municipal payer votre solde dû des taxes 2010 pour votre résidence au Lac-des-Aigles d'ici le 28 février 2011 selon l'état de compte annexé à la présente.

Après cette date nous transmettrons votre dossier à la cour et aucun paiement ne pourra être effectué au bureau municipal. Vous devrez en plus payer tous les autres frais à la cour.

Vous êtes donc prié d'acquitter votre paiement au montant passé dû de 897,26 \$ au bureau municipal le plus tôt possible, en février. Pour plus d'informations vous pouvez communiquer avec le maire M. Claude Breault au 418-779-2607 ou la directrice générale Mme Francine Beaulieu au 418-779-2300 poste 1. Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

* Reçu avis de faillite pour 1 contribuable et le paiement des 3 autres vendredi le 25 février 2011.

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles envoie la même lettre enregistrée au contribuable en défaut en 2010 pour plus d'un an soit M. François Gamache. Pas tout de suite à Mme Manon Pauzé car le compte ne date que du 02-09-2010.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

60-11 7. **COUR MUNICIPALE****Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la Cour municipale commune de Rivière-du-Loup à payer directement la MRC de Témiscouata.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

61-11 8. **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS- CONFÉRENCE ET FORMATION DE LA FQM****Document remis à chaque élu.**

La FQM organise une conférence directement à notre poste de travail sur la Code d'éthique et de déontologie des élus au coût de 56,96 taxes incluses. Plus d'une personne peut l'écouter. Il y a plusieurs dates.

De plus la formation de 6 heures qui est obligatoire pour les élus se donnera vendredi le 10 juin de 9 h à 16 h à St-Jean-de-Dieu au coût de 91,14 \$ /élu. Plus tard à l'automne elle se donnera à Dégelis, Cacouna et St-Anaclet et à l'hiver-Printemps 2012 à Pohénégamook, à Notre-Dame-du-Portage.

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles choisisse la date du lundi 11 avril ou mardi 12 avril de 13 h 30 à 15 h pour écouter la conférence ici. La Directrice générale et des élus viendront au bureau Nicole Beaulieu, Roger Dubé et Claude Breault.

Qu'elle inscrive, à la formation obligatoire pour les élus qui se donnera à St-Jean-De-Dieu, vendredi 10 juin de 9 h à 16 h au coût de 91,14 \$ chacun, les élus suivants : Marie-Claude Robichaud, conseillère # 2, Nicole Beaulieu, conseillère # 3, Michel Dubé, conseiller # 1 et Elzéar Lepage, conseiller # 6.

Et demande à la FQM qu'une formation soit organisée au Bas-Saint-Laurent un samedi pour entre autres être plus facilitant pour les élus qui travaillent.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. **TRAVAUX D'ÉGOUTS**

Réso 40-11 : 7 février 2011 Offre d'Actuel Conseil pour répondre aux exigences du Ministère du développement durable,... de 2 000 \$ d'honoraires + 1 000 \$ si plans nécessaires pour un maximum estimé de 3 000 \$. Offre a été acceptée.

Actuel conseil demandait une mise à jour des fiches techniques des 2 stations de pompage pour le MDDEP.

62-11 10. **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DES COMPTES 2010**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 74 651 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Et mandate la firme Mallette pour en faire la reddition exigée.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. ROUTE 232ROUTE 232 OUEST

Chaque élu a une copie du résumé préparé par la directrice générale.

Une rencontre a eu lieu jeudi le 10 février à la bibliothèque avec M. Jean-François Thibeault représentant du MT, Mme Caroline Beaudoin ingénieur de Génivar, M. Raymond Bédard de Génivar, le maire M. Claude Breault, le conseiller Elzéar Lepage, M. Berthier Beaulieu, contremaître municipal et la directrice générale Francine Beaulieu.

Projet de la route 232 ouest sur 0,81 kilomètre – Projet de 2,6 à 3 millions.

Excavation de 2.8 mètres, 5 pouces de pavage, 0 ¾ MG 112 500 de 1.22 mètres de surexcavation étant donné le sol argileux.

Échéancier total de 18 semaines :

Fin février : Analyse plans et dépôt demande au MDDDEP

Mars : Appels d'offres

Juin : Début des travaux

Fin septembre : 1^e couche de pavage et livraison de la plateforme de chaussée

Fin octobre : Fin des travaux

Printemps 2012 : Pavage - Couche de finition

Éclairage de délimitation :

À l'intersection sur la route de Biencourt juste avant Gérard Boutot et sur la 232.

Bordure des 2 côtés et/ou Trottoir d'un côté :

- Pour trottoir de la rue Jean-Rioux à la route de Biencourt :** 240 mètres linéaires Coût approximatif 240 x 1.2 mètres de large = 288 m² x 130 \$/m² = 37 444 \$
Coût partie de la bordure assumé par le MT 240 x 50 \$ environ = 12 000 \$
Différence assumée par la municipalité pour trottoir 25 444 \$
- Pour trottoir de la route de Biencourt au 1, rue Principale :** 400 mètres linéaires
Coût approximatif 400 x 1.2 mètres de large = 480 m² x 130 \$/m² = 62 400 \$
Coût partie de la bordure assumé par le MT 400 x 50 \$ environ = 20 000 \$
Différence assumée par la municipalité pour trottoir 42 400 \$
- Pour les 2 sections :** environ 640 mètres linéaires 25 444 \$ + 42 400 \$ = 67 844 \$

Montants exacts à recevoir après l'ouverture des soumissions par le MT.

Que la directrice générale de la municipalité s'informe auprès du Ministère des Transports s'il est possible que la municipalité aille elle-même en appel d'offres pour les trottoirs sans perdre la subvention de la bordure.

Et qu'elle vérifie aussi si la fabrication de trottoirs est admissible au Programme de la Taxe d'essence.

63-11

ROUTE 232 EST

Considérant que le Ministère des Transports a informé la municipalité lors d'une rencontre tenue en 2010 qu'elle effectuerait une étude d'opportunité, de faisabilité pour la réfection de la route 232 est ;

Considérant que depuis cette rencontre la municipalité n'a pas eu de nouvelles de cette étude par le ministère des Transports ;

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au Ministère des Transports de venir rencontrer les élus afin de leurs présenter l'étude de faisabilité pour la réfection prochaine de la route 232 Est.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

64-11

12. COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Le Comité de la bibliothèque demande le déboursé de l'aide pour leurs opérations pour 2011 soit un montant de 1 500 \$.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse l'aide au Comité de la bibliothèque pour 2011 soit 1 500 \$ pour les aider dans la réalisation de leurs opérations.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

65-11 13. **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LAC – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Demande d'aide financière pour 2011.

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 1 600 \$ à la Corporation de développement communautaire du lac pour la poursuite de leurs activités en 2011 entre autre leur Festival d'Été.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

66-11 14. **GYMKHANA – DEMANDE DE COMMANDITE**

Lettre du Comité de Gymkhana.

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de défrayer et de servir le vin d'honneur ainsi que le goûter du vendredi le 19 août pour un total d'environ 750 \$ et de prêter les 2 chalets 2 nuits pour héberger le groupe Karma vendredi le 19 et samedi le 20 août. 2011.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

67-11 15. **RÉSERVE DUCHÉNIER – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Lettre de la réserve Duchénier nous invitant à leur 35^e assemblée générale qui aura lieu vendredi le 25 mars à 19 h 30 ici. Et nous informe de notre droit de déléguer 2 personnes à titre de délégués.

Réso 70-09 : M. Elzéar Lepage a été nommé comme représentant pour siéger sur le Conseil d'administration de la Réserve Duchénier de 2010 à 2012.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme 2 délégués, Messieurs Claude Breault et Armand Bérubé, pour 2011 pour participer à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 25 mars à 19 h 30 à la salle communautaire de Lac-des-Aigles.

Et qu'elle accepte de s'occuper du buffet et envoie la facture à la Réserve.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. **CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ – GOLF ET SOUPER**

Invitation à leur 2^e assemblée générale annuelle mardi le 29 mars à 19 h 30 à Esprit-Saint.

Mme Suzanne Tremblay, présidente d'honneur vous invite à former une équipe municipale, pour leur premier Tournoi de golf de la Fierté rurale organisée par le Centre de mise en valeur des Opérations dignité qui aura lieu vendredi le 10 juin au Club de golf Val-Neigette. Coût de 55 \$ golf ou 75 \$ golf et souper. Formulaire d'inscription à retourner avant le 25 mars. Non-retenue.

Le conseiller municipal M. Elzéar Lepage étant déjà mandaté par la municipalité pour siéger sur le CA de cet organisme, représentera la municipalité à l'assemblée.

68-11 17. **MAISON DE LA FAMILLE – DEMANDE D'AIDE**

Lettre de la Maison de la famille demandant 500 \$ pour les aider dans l'achat de matériel pour de nouveaux Ateliers, Parents-Enfants-Plaisir qui seront offerts dans le Haut-Pays dès le printemps prochain, visant à favoriser le développement des enfants aux plans socio-affectif, langagier, cognitif et moteur.

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 50 \$ à la Maison de la Famille du Témiscouata pour l'achat de matériel nécessaires aux nouveaux ateliers prévus au printemps 2011.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

18. **RELAIS POUR LA VIE – SOUPE ET MARCHÉ AU FLAMBEAU LE 26 MARS – DEMANDE SALLE ET POMPIERS**

Lettre reçue de Mme Pascale Pelletier pour l'Équipe des Fleurs du matin : Linda Bouchard, Johanne Bérubé, Véronique Bouchard, Brigitte Bourgoïn, Annie Beaulieu, Pascale Pelletier, Johanne D'Auteuil et Gaétane Rioux qui organisent une soupe suivie d'une marche au flambeau samedi, le 26 mars prochain à la salle municipale.

Lettre demandant la salle municipale gratuitement pour une soupe populaire le 26 mars pour amasser des fonds pour le cancer, Le Relais pour la vie, ce souper sera suivi d'une marche, des pompiers sont demandés pour la sécurité lors de la marche après le souper. Marche partant de l'Édifice municipal empruntant la rue du Quai, la rue Bélanger et revenant à l'Édifice municipal.

69-11 **PRÊT DE LA SALLE**

Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter la salle gratuitement au groupe en autant que les tables et chaises soient remplacées comme à leur arrivée et que le ménage soit fait, incluant plancher lavé.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

70-11 **MARCHÉ – ESCORTE**

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Pour l'escorte que la Municipalité dirige le groupe vers la Sûreté du Québec et si ceux-ci ne peuvent être présents d'autoriser les pompiers s'ils le veulent à escorter les marcheurs avec un des camions incendie.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

71-11 19. **ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT DE LAC DES AIGLES**

Reçu bilan et demande de l'association de l'ensemencement si la municipalité peut investir le même montant des cartes vendues.

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme sa participation à l'Association de l'ensemencement de Lac-des-Aigles du même montant que les cartes vendues.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

72-11 20. **COLPORTEUR**

La Fondation canadienne – Espoir jeunesse était au Lac-des-Aigles mercredi le 16 février, le policier Marco Beaulieu était au bureau à 13 h suite à l'appel d'une citoyenne.

Cet organisme ramasse des fonds en vendant des objets. Ils sont venus au bureau et la DG leur a dit c'est 20\$ /colporteur,... très insistants en disant que toutes les autres municipalités ont autorisé. Ni Squatec ni Biencourt ne les autorise.

Le lieutenant M. Dominique Thériault de la Sûreté du Québec à NDDLac suggère que la Municipalité informe la population qu'elle n'appuie pas cet organisme.

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe la population dans le prochain bulletin municipal qu'elle n'endosse pas cet organisme et ne leur a jamais donné de permis ni d'autorisation. Et de dire aux résidents de vérifier si les colporteurs ont leur permis municipal, s'ils ne l'ont pas, avisez la Sûreté du Québec au 310-4141 ou 418-899-6757.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

73-11 21. **29 MAI - JOURNÉE DE L'ABEILLE À MIEL**

Proclamation du 29 mai Journée de l'abeille à miel.

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles proclame le 29 mai Journée de l'Abeille à miel en accord et en appui à la problématique de l'abeille à miel.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

74-11

22. ÉTATS FINANCIERS 2010

En 2011, les comptables sont venus mercredi le 16 février, les États financiers 2010 seront prêts le 28 mars.

Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles traite des États financiers lundi le 28 mars à 19 h 30 à la séance d'ajournement.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

23. FINANCEMENT PERMANENT PROJET BIBLIOTHÈQUE

Réso 51-11 Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé, Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède au financement permanent pour un montant de 272 100 \$ suite à la lettre reçue du MCCCJ datée du 4 février acceptant le relevé des dépenses qui fera quand même partie d'une vérification plus en profondeur ultérieurement.

Qu'elle demande de gré à gré à la Caisse populaire de la Vallée-des-Lacs si elle accepte le jour de l'ouverture soit le 28 mars d'abaisser son taux au taux du marché du jour et d'en aviser Finances municipales.

Si elle aille en appel d'offres pour un emprunt de 272 100 \$ pour 5 ans que l'ouverture des soumissions ait lieu lundi le 28 mars et le choix soit fait à cette réunion.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tout document relatif à ce financement.

M. Massé de la Caisse a accepté verbalement d'abaisser son taux au marché à l'ouverture le 28 mars.

La Municipalité de Lac-des-Aigles traitera de ce sujet à la séance d'ajournement du 28 mars à 19 h 30.

75-11

24. MRC – FACTURE TRAVAUX RIVIÈRE-DES-AIGLES

Considérant que la Municipalité de Lac-des-Aigles a reçu une lettre de la MRC datée du 25 mai 2009, dans laquelle il était fait mention qu'une section des gabions obstruait le cours d'eau et nuisait au libre écoulement et que la propriété de monsieur Ovide Gauthier au 4 rue Bélanger pourrait être endommagée lors d'une crue subite du cours d'eau, donc des travaux de stabilisation de la rive devaient être effectués dans les plus brefs délais avec l'expertise d'une firme d'ingénieurs conseil,...

Considérant que suite à cette lettre la municipalité de Lac-des-Aigles a résolu (Résolution # 144-09) à sa séance régulière du 1^{er} juin 2009 d'écrire au propriétaire M. Ovide Gauthier que selon nos prétentions municipales nous n'avons pas à intervenir car les gabions faisaient partie de sa propriété aménagée par l'ancien propriétaire dont copie conforme de cette lettre et résolution avaient été envoyés à M. Denis Bergeron de la MRC ;

Considérant que suite à la chute de gabions de la propriété de M. Ovide Gauthier en 2009, obstruant la rivière des aigles et empêchant le libre écoulement des eaux, la MRC a fait effectuer les travaux et engagé la firme Actuel Conseil pour les réaliser ;

Considérant que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes et des biens (article 105 du règlement de la Loi sur les compétences municipales) aux frais de la personne ;

Considérant que mercredi, le 23 février 2011 nous avons reçu au bureau municipal la facture 2010000966 de la MRC au montant de 6 742,19 \$ pour des travaux temporaires automne 2009 rivière-des-aigles (copie de la lettre et de la facture d'Actuel conseil inc. datée du 04-05-2010 jointes à celle-ci) ; Considérant que la municipalité de Lac-des-Aigles n'a pas changé de position dans le fait qu'elle considère qu'elle n'est pas propriétaire de cette partie de terrain où les gabions sont tombés dans l'eau ;

Considérant les obligations de la MRC et son pouvoir d'effectuer les travaux aux frais de la personne (article 104) qu'elle facture alors directement la propriété du 4, rue Bélanger qui appartenait à M. Ovide Gauthier jusqu'en août 2010;

Considérant aussi le fait que le maire a demandé à M. Denis Bergeron « Si la municipalité n'était pas propriétaire du terrain sur l'autre rive, est-ce vous l'auriez facturé quand même ? »

Considérant que M. Denis Bergeron n'a pu y répondre immédiatement au téléphone et qu'il doit rappeler le maire pour lui donner l'information ;

Considérant qu'en date du 7 mars aucune réponse ne nous a été communiquée par M. Denis Bergeron à la MRC ;

Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à la MRC d'annuler cette facture à la municipalité et de l'envoyer à la personne en cause soit le contribuable propriétaire au moment où l'événement s'est produit soit à M. Ovide Gauthier déménagé le 12 août 2010 au 4, rue Maisonneuve à Esprit-Saint G0K 1A0 téléphone : 418-779-2882.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 76-11 25. **BUREAU RÉGIONAL DU MAMROT - EMPLOYÉS**
M. Roger Joannette travaillant au bureau régional du MAMROT prend sa retraite à compter du 1^{er} avril 2011 et M. Denis Côté sera de retour de maladie à la fin mars.
Proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Robichaud
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie M. Roger Joannette pour ses nombreux services rendus à la municipalité pendant toutes ses années de travail professionnel et lui souhaite une retraite bien méritée et réussie.
Et qu'elle souhaite à M. Denis Côté un bon retour au travail au MAMROT et de la santé.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
26. **PAGE WEB DE LA MUNICIPALITÉ**
Avec l'introduction de la nouvelle loi de la gestion contractuelle, la municipalité devra afficher sur le web tous les contrats passés, ...
Des démarches sont en cours.
27. **CERTIFICATION « BIENVENUE CYCLISTE ! »**
Possibilité pour le Parc Natur'Ailes d'être certifié « Bienvenue cycliste ! » en offrant aux cyclistes des services adaptés à leurs besoins
Exigences : offrir un emplacement couvert et verrouillé pour les vélos pendant la nuit, Mettre à leur disposition une pompe et de l'ouillage pour les réparations mineures et offrir des renseignements touristiques et sur les centres de réparation de et de location de vélos. Offrir un lieu où ils peuvent s'alimenter à l'abri.
Le coût pour 2 certifications soit Établissement touristique et pour le camping est de 203,18 \$ pour 1 an et de 372,50 \$ pour 2 ans à Vélo Québec pour la saison 2011 comme le répertoire est en production nous ne pourrions y être listé.
Ce sujet sera retraité à l'automne – début de l'hiver 2011.
- 77-11 28. **AGENT DE DÉVELOPPEMENT – MANDAT EMBAUCHE ET SUPERVISION**
Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de confier le processus d'embauche et de gestion du temps et du travail de l'agent de développement économique à l'Association de développement de la Vallée-des-Lacs.
Cette résolution complète celle adoptée le 7 février # 42-11 par laquelle la municipalité appuyait le CLLD dans son projet d'engagement d'un agent de développement dans son secteur et s'engageait à participer à raison de 5 \$/capita pour un total d'environ 3 000 \$.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 78-11 29. **DEMANDE DE FINANCEMENT – FORUM SOCIAL BAS-LAURENTIEN**
Du 29 septembre au 2 octobre se tiendra à Esprit-Saint le premier forum social bas-laurentien sous le thème « Vers un réchauffement social ». Ce forum regroupera des gens de 8 MRC pour débattre d'enjeux communs l'environnement, les réalités rurales, la revitalisation des communautés,.. Le coût estimé est de 115 000 \$ c'est pourquoi nous sollicitons votre appui financier. Signé M. Jean-François Girard, coordonnateur
Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 50 \$.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 79-11 30. **CHALETs**
Des travaux sont à prévoir au printemps pour résoudre l'humidité.
Proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate et autorise le contremaître M. Berthier Beaulieu à acheter les tuyaux et tout le matériel pour corriger le problème d'humidité aux 2 chalets, ...
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

80-11

31. TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

Chaque élu a une copie de ce projet de résolution :

AUGMENTATION DE LA COUVERTURE DANS LE COMTÉ DE RIMOUSKI-NEIGETTE – TÉMISCOUATA – LES BASQUES DU SERVICE DE LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la téléphonie cellulaire est de juridiction fédérale ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès aux services de la téléphonie cellulaire est un outil de travail essentiel pour le développement économique et social de notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le service de téléphonie cellulaire joue un rôle important pour aider à assurer la sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de pouvoir offrir en 2011, à l'ensemble de nos concitoyens du comté de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques un service de téléphonie cellulaire à un prix comparable à celui offert dans les centres urbains ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire du comté de Rimouski-Neigette – Témiscouata – Les Basques a les mêmes besoins en téléphonie cellulaire que les autres régions du pays pour son développement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement aucun programme à Industrie Canada afin d'encourager l'expansion du service de communication par cellulaire au plus grand nombre possible de ménages actuellement non desservis ou mal desservis ;

CONSIDÉRANT QU'Industrie Canada, en ce qui concerne l'implantation d'internet haute vitesse dans les régions éloignées ou rurales a mis sur pied le programme : Large bande Canada : Un milieu rural branché,

POUR CES RAISONS, Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au ministère d'Industrie Canada d'élaborer un programme gouvernemental qui vise à aider financièrement à l'implantation des infrastructures nécessaires, afin que les résidents des régions éloignées ou rurales du comté puissent avoir accès au service de la téléphonie cellulaire.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

81-11

32. PROJET ÉOLIEN

Chaque élu a une copie de ce projet de résolution :

Le développement éolien doit se faire dans le respect des citoyens et du territoire du Québec

CONSIDÉRANT que deux projets éoliens ont pris naissance sur les territoires des municipalités de Saint-Valentin/Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix et de Saint-Cyprien-de-Napierville, après que l'appel d'offre de services eut été accepté par Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT que nous sommes favorables à la filière éolienne mais que tout projet ne peut se faire n'importe où, n'importe comment et surtout pas en les imposant aux communautés ;

CONSIDÉRANT que le critère d'acceptabilité sociale, pourtant fondamental à la filière éolienne, n'a aucunement été respecté dans les dossiers qui nous préoccupent qui sont ;

Projet éolien à Saint-Valentin de 21 éoliennes industrielles de 139 mètres (450 pieds) là où vit une population de 472 habitants et installées à 750 mètres des habitations.

Projet éolien autochtone à Saint-Cyprien-de-Napierville de 8 méga éoliennes de 146.5 mètres (483 pieds), projet octroyé à la Kanawake Sustainable Energies malgré le refus des élus municipaux.

Projet d'une ligne électrique de 120 KV de 25 pylônes allant à l'encontre de la volonté de 70 agriculteurs.

Ces trois projets étant prévus en zones habitées et sur les meilleures terres agricoles du Québec classée 1 et 2.

CONSIDÉRANT que l'implantation de parc éolien industriel n'a pas sa place en zone habitée ni sur les meilleures terres agricoles du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec n'a pas tenu compte des objections maintes fois exprimées par les élus municipaux de Saint-Cyprien-de-Napierville en octroyant, sans leur autorisation, un contrat de 8 méga éoliennes à la Kanawake Sustainable Energies, créant ainsi un précédent inacceptable et dangereux pour la démocratie municipale ;

CONSIDÉRANT que par ce geste, Hydro-Québec, a délibérément créé une situation conflictuelle possible qu'engendrera cette incursion autochtone en sol non autochtone sans l'appui de la population touchée ;

CONSIDÉRANT être conjointement en mesure d'attester que ces projets soulèvent la grogne au sein de nos populations touchées, en plus de créer de lourdes inquiétudes au sein des conseils municipaux impliqués ;

CONSIDÉRANT qu'étant désormais plus informés et conscients des répercussions négatives reliées à l'implantation d'éoliennes en milieux habités, nous sommes en mesure de nous inquiéter des impacts négatifs tant économiques, environnementaux que sociaux que ces implantations ne manqueront pas de créer sur nos territoires montérégiens ;

CONSIDÉRANT que ces états de fait sont inacceptables et qu'ils s'avèrent une atteinte directe aux principes fondamentaux de démocratie et de souveraineté des municipalités ;

Pour l'ensemble des raisons précédemment évoquées, les municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur font appel à la solidarité municipale québécoise. Nous respectons la position officielle à l'égard du développement de la filière éolienne prise dans chaque municipalité et région, tout en requérant l'appui des municipalités québécoises pour le respect de nos terres agricoles. Nous affirmons aussi que ces projets vont à l'encontre du développement réfléchi que nous préconisons pour notre région montérégienne.

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la municipalité de Lac-des-Aigles adopte la présente résolution en appui aux municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur afin de demander au gouvernement de faire marche arrière dans l'élaboration des trois projets ci-haut mentionnés et de les abandonner ou de les relocaliser ailleurs au Québec en milieu non habité et non agricole.

Prière de transmettre vos résolutions et vos marques de soutien à :

Mairie de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, 959, rue Principale Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix (Québec) J0J 1G0
Par télécopieur au 450-291-5930 ou par courriel à info@île-aux-noix.qc.ca

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

33. AFFAIRES NOUVELLES

33.1 VISITE DU DÉPUTÉ M. IRVIN PELLETIER À 20 H 30

Étant donné la tempête du siècle qui sévit la rencontre est remise à une date ultérieure.

82-11

33.2 MÉ.NAGE - KIOSQUE

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe à 11 h le matin, l'heure maximale à laquelle les gens doivent libérer le kiosque pendant la période hivernale et rapporter la clé prêtée.

Pour les organismes étant donné que la municipalité leur prête le kiosque gratuitement il est important que ceux-ci fassent eux-mêmes leur ménage, vider poubelle, cendrier, ramasser bouteilles, laver tables, passer balai tout le ménage fait sinon une facture de 15 \$ leur sera acheminée par la municipalité.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

83-11

34. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

D'ajourner cette séance régulière à lundi le 28 mars à 19 h 30 au même endroit pour poursuivre les affaires soumises qui n'ont pu être entièrement expédiées, entre autres le financement permanent de la bibliothèque ainsi que les États financiers 2010.

Claude Breault
Maire

Francine Beaulieu
Directrice générale et secrétaire-trésorière
